



Berne, le 17 août 2015

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) - procédure d'audition

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le DFI ouvre une procédure d'audition concernant la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal). Celle-ci prévoit la suppression de certaines franchises à option et la diminution des rabais de primes dans l'assurance obligatoire des soins.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir vos éventuelles observations **d'ici au 12 novembre 2015**.

Vous pouvez également télécharger l'ensemble de ces documents à l'adresse suivante : www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Afin de faciliter l'évaluation des résultats de l'audition, nous vous prions de nous envoyer vos observations par messagerie électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante:
corinne.erne@bag.admin.ch.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset
Conseiller fédéral

Annexes

- Projet et rapport explicatif (all, fr)
- Liste des destinataires de l'audition